

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3510

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et le SYTRAL assisté de KEOLIS, dans le cadre de l'exposition "Lyon sur le divan, les métamorphoses d'une ville", du 17 novembre 2017 au 17 juin 2018

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2017/3510 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEES GADAGNE ET LE SYTRAL ASSISTE DE KEOLIS, DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION "LYON SUR LE DIVAN, LES METAMORPHOSES D'UNE VILLE", DU 17 NOVEMBRE 2017 AU 17 JUIN 2018 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée d'histoire de Lyon présente, du 17 novembre 2017 au 17 juin 2018, l'exposition « Lyon sur le divan, les métamorphoses d'une ville ».

L'exposition consacrée à l'urbanisme de Lyon, explore de manière décalée, poétique, mais aussi sérieuse, les grandes transformations que la ville a connues au fil des derniers siècles.

Fidèle à sa vocation, le Musée souhaite donner ainsi à comprendre la ville contemporaine à travers l'originalité de son urbanisme et les nombreuses mutations qui ont façonné son visage actuel ; il souhaite aussi incarner sa mission de « musée-forum » et donner à réfléchir et débattre sur la manière dont se fabrique la ville d'aujourd'hui et de demain.

Tant dans sa préparation en amont que dans sa forme scénographique finale, cette exposition se veut un espace privilégié d'expérimentation, fondée sur des démarches collaboratives avec les habitants et explorant des dispositifs muséographiques innovants.

Le Musée est accompagné par un commissariat scientifique et un commissariat « géo-artistique » : le collectif pluridisciplinaire ANPU (agence nationale de psychanalyse urbaine), composé d'artistes, de poètes, d'architectes et de sociologues sensibilisés à l'urbanisme et qui utilisent poétiquement le langage de la psychanalyse.

Pour cette exposition, le musée cible, notamment, un public de jeunes actifs (25-40 ans), habitants de l'agglomération qui « pratiquent » la ville au quotidien, néophytes en urbanisme.

Afin d'associer son nom à celui du musée à l'occasion de cette exposition et de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public, le SYTRAL assisté de KEOLIS ont souhaité s'engager dans une démarche de parrainage afin de valoriser le contenu de l'exposition « Lyon sur le divan » et son approche artistique auprès de leurs salariés et auprès du public de l'exposition.

Le SYTRAL, assisté de KEOLIS, a donc proposé à la Ville de Lyon / Musées Gadagne d'apporter son soutien en devenant parrain de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apports du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
<p>SYTRAL assisté de KEOLIS</p>	<p>Affichage iTCL Evénement. Teaser valorisant l'exposition « Lyon sur le divan » diffusé sur les écrans dans les tramways du réseau TCL / SYTRAL et dans les stations de métro (800 000 contacts/jours). Semaines 3 et 10 en 2018.</p> <p><u>Valorisation : 7 000 € HT.</u></p> <p>Affichage iTCL Bons plans. Deux semaines de diffusion dans les tramways du réseau TCL / SYTRAL (800 000 contacts/jour) d'une information proposant un tarif réduit d'entrée à l'exposition des Musées Gadagne (5 € au lieu de 8 €). Semaines 3 et 6 en 2018.</p> <p><u>Valorisation : 4 000 € HT.</u></p> <p>Ecran iTCL Agenda – Evénement annoncé toutes les 15 minutes pendant une semaine, une fois par mois, sur deux mois. Audience : 800 000 contacts/jour (1 500 €). Semaine 50 en 2017 et semaine 6 en 2018.</p> <p><u>Valorisation : 3 000 € HT.</u></p> <p>tcl.fr rubrique Bons plans (120 visites/jour). Visuel de l'exposition avec lien avec le site web des Musées Gadagne, avec mise en avant d'un tarif réduit à l'entrée de l'exposition des Musées Gadagne (5 € au lieu de 8 €), du 3 janvier au 17 juin 2018.</p> <p><u>Valorisation : 1 000 € HT.</u></p> <p>Newsletter City pass (11 300 abonnés). La newsletter de la semaine 14 proposera aux clients de s'inscrire pour le spectacle petit théâtre Gadagne, les 18 et 19 avril 2018 (22 places doubles, un adulte/un enfant : 18 €). Les clients s'inscriront auprès du Musée directement.</p> <p><u>Valorisation : 1 500 € HT.</u></p> <p>Newsletter Campus (5 100 abonnés) : la newsletter de la semaine 6 proposera aux clients étudiants de s'inscrire à trois des balades urbaines proposées le week-end des 17 et 18 février 2018. Dix places pour les étudiants pour chaque balade urbaine.</p> <p><u>Valorisation : 1 500 € HT.</u></p> <p>Covering extérieur ascenseur station métro. Semaine à définir mi-janvier et début mars 2018.</p> <p><u>Valorisation : 5 200 € HT.</u></p>	<p>Apposition du logo SYTRAL sur les supports suivants du plan de communication de l'exposition :</p> <p>Dépliant de l'exposition : 15 cm x 26 cm, 8 pages, 15 000 exemplaires sur 300 points de diffusion culture de l'agglomération de Lyon début novembre 2017 et fin février 2018, soit 30 000 exemplaires sur deux vagues de diffusion.</p> <p>Carte postale 15 x 21 cm, 30 000 exemplaires, diffusion dans l'exposition et dans l'agglomération de Lyon sur 300 points de diffusion culture.</p> <p>Affiches format 40x60 cm sur le réseau des établissements culturels et les associations sportives de l'agglomération de Lyon. 500 exemplaires, entre le 17 novembre 2017 et le 17 juin 2018.</p> <p>Affiche format 120 x 176, 250 exemplaires. Diffusion sur le réseau Decaux Lyon pendant deux semaines, en novembre 2017 et mars 2018 ; sur le réseau Clearchannel tram/métro Lyon pendant une semaine en novembre 2017 ; sur le réseau Clearchannel digital / métro Lyon pendant une semaine en novembre 2017.</p> <p>Carton d'invitation au vernissage de l'exposition, format 15 x 21 cm, 3 500 exemplaires, diffusion fichier protocolaire des Musées Gadagne, 4 000 adresses nominatives ciblées.</p> <p><u>Valorisation : 6 000 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</u></p> <p>200 invitations pour l'exposition « Lyon divan ».</p> <p><u>Valorisation : 1 600 € (non soumis à TVA).</u></p> <p>Offre de 22 billets spectacles (11 invitations pour deux personnes, un adulte et un enfant) au spectacle de marionnettes « Derrière chez moi » au petit théâtre de Gadagne, pour les abonnés à la newsletter City pass. Places à répartir entre le mercredi 18 avril 2018 à 16h30 et le jeudi 19 avril 2018 à 10h30.</p> <p><u>Valorisation : 198 € (non soumis à TVA).</u></p> <p>Offre de 30 billets balades urbaines étudiants (15 invitations pour 2 personnes) réparties sur trois balades urbaines pour les abonnés à la newsletter Campus, les samedi 17 et dimanche 18 février 2018, sur les trois balades urbaines suivantes : la rue de la « Ré » ou l'Hausmanisation de la Presqu'île dans le 1<sup>er</sup> arrondissement ; sérigraphies sur les Pentes : les murs, terrains d'expressions militants ! dans le 1<sup>er</sup> arrondissement ; Confluence d'hier et d'aujourd'hui, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement.</p> <p><u>Valorisation : 90 € (non soumis à TVA).</u></p>

		Tarif réduit de 5 € (au lieu de 8 €) pour l'entrée à l'exposition «Lyon sur le divan » du 8 janvier au 17 juin 2018, sur présentation d'un titre de transport TCL en cours de validité dans la limite de 5 100 entrées (dans le cadre des opérations Bons plans sur iTCL et tcl.fr). Valorisation : 15 300 € (non soumis à TVA).
	<u>Total des apports : 23 200 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</u>	<u>Total des contreparties : 23 188 €, dont 6 000 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 17 188 € non soumis à TVA.</u>

Le parrainage est formalisé dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et le SYTRAL, assisté de KEOLIS, pour l'exposition «Lyon sur le divan, les métamorphoses d'une ville » est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les dépenses correspondantes, à savoir 23 200 € (soumis à TVA), seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2017, nature 611, ligne de crédit 90202, fonction 322, programme EXPOGD, opération PRADEL, opération nature COMMUNIC.

4- Les recettes correspondantes, à savoir 23188 €(dont 6 000 €non soumis à TVA et 17 188 €soumis à TVA), seront imputées sur le budget principal 2017, nature 7788, ligne de crédit 67542, fonction 322, programme EXPOGD, opération EXTEMP1, opération nature ON3.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER